

6) EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE RD 109 LA SABLEYRE & LE TAUZIN – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que France TELECOM envisage de procéder à une extension du réseau existant sur les quartiers « La Sableyre » et « Le Tauzin ». L'objet de cette démarche est le renforcement du service universel prenant en compte une zone d'habitation en cours d'évolution (Le Hameau de Tauzin).

La commune d'ILLATS ne souhaitant pas la mise en œuvre d'équipements aériens nécessitant la plantation de poteaux, France TELECOM propose que la commune prenne à sa charge la différence entre la pose d'équipements « Aérien » et la pose d'un réseau souterrain de type « Tranchée étroite ». France TELECOM assurera la maîtrise d'ouvrage et se fera rembourser par la commune d'ILLATS. Le montant des travaux à payer par la Commune s'élève à 2 700 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, DECIDE de faire réaliser ces travaux pour un montant de **2 700 € H.T.** et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, afin de signer tous actes et documents relatifs à cette opération et notamment la convention entre la commune et France TELECOM.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Unique 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

7) ENQUETE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE BARBEDIEU A MONSIEUR GABRIEL GUERIN

Le chemin rural dit de Barbedieu (section A) n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation d'une partie de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales (code de la voirie routière articles R 141-4 et suivants).

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Barbedieu, en application du décret n° 76-921 précité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II) QUESTIONS DIVERSES

- 1) Madame COURTADE, Présidente de l'AIPE a demandé récemment à Monsieur le Maire que le transport des enfants, à l'occasion du voyage scolaire des CM 2, soit pris en charge par la Commune d'ILLATS. Le conseil émet un avis favorable à cette demande. La facture sera payée directement à la société de transports.

♦ de demander au Syndicat Départemental d’Energie Electrique de la Gironde une aide financière au titre du 20 % de l’Eclairage Public, d’un montant de **1 444.95 €** (concernant le chemin de Mounic et les 2 points lumineux à Barrouil)

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, afin de signer tous documents relatifs à cette opération.

CHARGE Monsieur le Maire de déposer la demande d’aide financière auprès du SDEEG

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

➤ Subvention SDEEG	1 444.95 €
➤ Autofinancement & emprunt	10 969.48 €
TOTAL	12 414.43 €

Les crédits prévus au budget étant insuffisants, il convient de prévoir par délibération les inscriptions et virements de crédits correspondants.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

2) TRAVAUX SDEEG FACE 2009

Monsieur DUBOURG fait part au Conseil Municipal des travaux qui seront réalisés par le SDEEG, dans le cadre du Programme FACE 2009 : Rbt et sécurisation du Roy. La participation de la commune est fixée à 6 520.00 €.

La subvention d’équipement à verser au Syndicat dans le cadre de ces travaux, sera également de **6 520.00 €**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette prévision de travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

La dépense correspondante est inscrite à l’article 20415 du budget unique 2009.

3) TRAVAUX AMENAGEMENT VOIRIE QUARTIER DU TAUZIN

Monsieur DUBOURG rappelle au conseil que par délibération en date du 25 mars dernier, il avait été autorisé à engager la procédure de passation du marché –marché passé selon la procédure adaptée- pour les travaux d’aménagement de voirie du quartier du Tauzin.

A la suite de cette consultation 3 offres ont été réceptionnées :

- Entreprise SATTANINO :
montant du projet - H.T. : 57 971.00 – TTC : 69 333.32 €
- Entreprise COLAS :
montant du projet - H.T. : 65 848.00 – TTC : 78 754.21 €
- SARL CHATAIGNE ET FILS :
montant du projet - H.T. : 65 963.00 – TTC : 78 891.75 €

L’offre de l’entreprise SATTANINO (moins disante) lui semble correspondre à l’attente de l’équipe municipale.

- 2) Le conseil municipal procède à la mise en place des permanences pour les élections du 7 juin prochain. Un planning sera adressé à chaque élu pour confirmation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 25.

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE,

LE CONSEIL,



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 mai 2009

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, , E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, R. BIARNES, C. BUZOS, G. BELIN, P. URBANO, Cl. DUBOURG.

REPRESENTES : P. PEIGNEY (procuration à Brigitte LACOSTE),

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

I) DELIBERATION

1) TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis qui lui ont été transmis par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde concernant les travaux à réaliser en 2009 :

❶ Extension de l'éclairage public chemin de Mounic et de 2 points lumineux à Barrouil pour un montant global de **6 752.08 € H. T.** (+ **472.65 €** de frais de gestion) soit **8 548.13 € T.T.C.**

❷ Extension de l'éclairage public à la suite des dégâts occasionnés par la tempête de 2009 pour un montant global de **3 053.95 € H. T.** (+ **213.78 €** de frais de gestion) soit **3 866.30 € T.T.C.**

En ce qui concerne l'extension de l'éclairage public du chemin de Mounic et des 2 points lumineux à Barrouil, la commune peut obtenir du SDEEG une subvention qui s'élève à 20 % du montant H.T. des travaux (frais de gestion compris) soit **1 444.95 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- ◆ de faire réaliser l'ensemble de ces travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE et entérine l'offre de l'entreprise SATTANINO pour un montant de 57 971.00 € HT soit 69 333.32 € TTC

et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) FDAEC 2009

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général dans le cadre du budget Primitif 2009.

La répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **11 206.02 €**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

◆ de réaliser en 2009 les opérations suivantes :

OPERATIONS AUTRES INVESTISSEMENTS

⇒ Construction sanitaires douches aux ateliers municipaux
pour un montant global de 10 390.29 € HT soit 12 426.79 € TTC

⇒ Construction d'un barbecue à la salle des fêtes
pour un montant total de 3 639.49 € HT soit 4 352.83 € TTC

soit un total d'investissements de 14 029.78 € H.T. – 16 779.62 € T.T.C.

◆ de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention

de **11 206.02 €**. (autres investissements)

◆ d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

par autofinancement pour 5 573.60 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 20 ANS DU CYCLO CLUB ILLADAIS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de sa dernière rencontre avec Monsieur ROUBY, Président du Cyclo Club Illadais. Le club fêtant ses 20 ans le 19 septembre prochain, il souhaiterait obtenir une subvention exceptionnelle, dans le cadre de l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 300 € à cette association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.